



Franche-Comté
Conseil régional

Besançon, le

26 JUIN 2013

Direction générale des services

A.D.M.I.S. SERVICES

Domaine de la Métairie Dubraud

33920 SAINT-CHRISTOLY DE BLAYE

1445

Direction de l'Administration générale

CR/

Votre correspondant : Catherine Rozé

Tél. 03 81 61 64 37

Monsieur le Président,

J'ai reçu ces derniers mois de nombreux courriers de votre part, demandant que l'adhésion à votre association A.D.M.I.S Services puisse être reconnue lors de nos consultations relatifs à la pose et maintenance d'extincteurs.

Ainsi que je vous l'avais expliqué dans mon courrier du 21 juin 2012, lors de ce type de consultation, nous n'exigeons pas de certifications spécifiques.

Les articles MS 38, 73 et GE10 de l'arrêté du 25/06/1980 du règlement de sécurité incendie dans les E.R.P. prévoient que les vérifications doivent être faites par une personne ou un organisme compétent, et la Région accepte toute preuve de cette compétence. Les candidats pourront donc faire état de leur adhésion à la charte ADMIS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma considération distinguée.

La Présidente,

*Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint des Services*

Eric GUILLOU